



## FAITS MARQUANTS DE LA CONFÉRENCE DE PARIS: VENDREDI 4 DÉCEMBRE 2015

Le vendredi 4 décembre, le groupe de contact de l'ADP a examiné un texte de compilation révisé tout au long de la journée. Dans la matinée et l'après-midi, les consultations informelles et les groupes de contact ont achevé leurs travaux dans le cadre des organes subsidiaires, et un groupe de contact dans le cadre de la CdP s'est réuni. Les plénières de clôture du SBI et du SBSTA ont eu lieu dans la soirée.

### GROUPE DE CONTACT DE L'ADP

Dans la matinée, le Co-Président de l'ADP Ahmed Djoghlaoui a invité les délégués à présenter des observations sur deux documents, un projet révisé de texte d'accord et de décision sur les secteurs d'activité 1 et 2, le « texte de compilation », et un document contenant les travaux du groupe de contact de l'ADP incorporant les propositions de rapprochement des Co-Facilitateurs, le « texte de compilation incluant les propositions de rapprochement », tous deux présentés vendredi 4 décembre, à 10h.

L'Afrique du Sud, au nom du G-77/CHINE, a demandé du temps pour la consultation, en notant la surprise du groupe concernant le fait que le deuxième document contenait les propositions de rapprochement intégrées dans le texte de compilation. Indiquant sa volonté de travailler à partir des textes, l'UE a noté que le fait de voir les propositions de rapprochement dans un contexte textuel avait été utile.

La Malaisie, au nom des LMDC, a indiqué comprendre que seul le projet d'accord révisé devait être traité comme un document de travail et que le Secrétariat mettrait en évidence les propositions de rapprochement dans le deuxième document. Le Co-Président Djoghlaoui a ensuite suspendu le groupe de contact pour permettre aux groupes de tenir des consultations.

Dans l'après-midi, les Parties ont examiné le texte de compilation et le texte de compilation incluant les propositions de rapprochement. Le Co-Président Djoghlaoui a proposé que les Parties complètent une première lecture du texte sans les sous-groupes, dans le but de créer un document plus court mais complet pour les ministres.

L'Afrique du Sud, au nom du G-77/CHINE, appuyée par de nombreuses Parties, a exprimé sa volonté de négocier sur la base du texte de compilation incluant les propositions de

rapprochement, et a proposé que les Parties soient autorisées à insérer des libellés si nécessaire et qu'elles se réunissent séparément pour discuter de propositions spécifiques.

Concernant l'objectif /généralités (Articles 2 et 2bis), le Co-Président Djoghlaoui a suggéré que les progrès n'étaient pas encore possibles. Plusieurs Parties ont soulevé des points d'ordre, notant qu'il ne s'agissait que de la première lecture et que les Parties devraient être autorisées à apporter des commentaires.

Après la formulation de commentaires sur les Articles 2 et 2bis et des interventions sur le mode de travail, les Co-Présidents et la Présidence de la CdP 21 se sont consultés sur la voie à suivre.

Laurence Tubiana, Présidence de la CdP 21, a souligné que le texte de compilation incluant les propositions de rapprochement offre une « bonne base » et a instamment prié les Parties à se centrer sur la production d'un texte pour la CdP. La Malaisie, au nom des LMDC, a proposé que les Parties soient autorisées à identifier les éléments clés de préoccupation qui, avec le texte de compilation incluant les propositions de rapprochement, seraient transmis pour négociations dans le cadre de la CdP.

À la suite de TUVALU, les ÉTATS-UNIS, l'UE, le VENEZUELA, CUBA et la COLOMBIE ont exprimé leur soutien général à l'utilisation du texte de compilation incluant les propositions de rapprochement conformément à la proposition des LMDC, les Parties commençant à indiquer les éléments clés de préoccupation.

Concernant l'atténuation (Article 3), l'UE, appuyée par la Colombie, au nom de l'AILAC, les Maldives, au nom de l'AOSIS, et les ÉTATS-UNIS ont appelé à la clarification de la date pour la soumission des contributions. Le NICARAGUA et la BOLIVIE ont appelé à insérer la Terre Mère dans le texte.

À la fin d'un paragraphe du préambule sur les besoins spéciaux, le Salvador a demandé d'ajouter « et l'isthme de l'Amérique centrale ». Dans un paragraphe sur la vision à long terme pour la mise au point et le transfert des technologies (Article 7), le Mexique a demandé que les « technologies socialement et écologiquement rationnelles » soient réinsérées.

Dans la soirée, les Parties ont continué à identifier les éléments clés qu'ils souhaitaient inclure. Concernant l'atténuation (Article 3), la BOLIVIE, avec le VENEZUELA, a instamment demandé l'inclusion des mécanismes non marchands.

Ce numéro du *Bulletin des Négociations de la Terre* © <enb@iisd.org> a été rédigé par Jennifer Allan, Beate Antonich, Rishikesh Ram Bhandary, Mari Luomi, Ph.D., Anna Schulz et Virginia Wiseman. Edition numérique: Kiara Worth. Version française: Sandra Gagnon. Editrice en chef: Pamela S. Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Directeur du Service des informations de l'IIDD: Langston James "Kimo" Goree VI <kimo@iisd.org>. Les principaux bailleurs de fonds du *Bulletin* sont l'Union européenne, le Gouvernement de la Suisse (l'Office fédéral suisse de l'environnement (OFEV) et la Direction du développement et de la coopération (DDC)) et le Royaume d'Arabie saoudite. Un soutien général est accordé au *Bulletin*, au titre de l'exercice 2015, par le Ministère fédéral allemand de l'environnement, de la conservation de la nature, du bâtiment et de la sécurité nucléaire (BMUB), le Ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce extérieur, SWAN International, le Ministère finlandais des affaires étrangères, le Ministère japonais de l'environnement et de la gestion de l'eau, et le ministère de l'environnement de la Finlande. Le financement pour la traduction du *Bulletin* en français a été fourni par le gouvernement de la France, la Wallonie, le Québec et l'Organisation internationale de la francophonie/Institut de la francophonie pour le développement durable (OIF/IFDD). Les opinions exprimées dans le *Bulletin* appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas forcément les vues de l'IIDD et des bailleurs de fonds. Des extraits du *Bulletin* peuvent être utilisés dans des publications non commerciales moyennant une citation appropriée. Pour tout renseignement, y compris les demandes de couverture d'événements par nos services, contacter le Directeur du Service des informations de l'IIDD, <kimo@iisd.org>, au +1-646-536-7556 ou par courrier au 300 East 56th St., 11D, New York, New York 10022, USA. L'équipe de l'ENB à la Conférence de Paris sur les changements climatiques - novembre 2015, peut être contactée par e-mail à l'adresse suivante: <anna@iisd.org>.



<http://enb.iisd.mobi/>

Au sujet du financement (Article 6), le Costa Rica, au nom de l'AILAC, a demandé une feuille de route claire, incluant un objectif à court terme, et un équilibre entre l'atténuation et l'adaptation. La déléguée a indiqué que la formulation sur la vulnérabilité était en train d'être articulée au sein du G-77/Chine.

Concernant l'objectif (Article 2), le VENEZUELA a appuyé « stabilisation » des émissions de GES et, avec l'ARABIE SAOUDITE et le PAKISTAN, s'est opposé à l'inclusion de « décarbonisation » et de « neutralité en émission de carbone ». Le KIRGHIZSTAN a demandé d'inclure la vulnérabilité des montagnes dans le préambule.

TUVALU a instamment demandé la réinsertion du libellé sur la question des pertes et préjudices en tant qu'article indépendant. La CHINE a, entre autres, appelé la CMA à déterminer les cycles après 2030.

Concernant l'adaptation (Article 4), la Bolivie, au nom du G-77/CHINE, a demandé d'inclure les détails d'une vision à long terme et a instamment demandé d'éviter le langage prescriptif.

Le G-77/CHINE a déclaré que la MRV du financement des pays développés ne figure pas dans le financement (Article 6), et l'INDE a demandé l'inclusion d'une telle MRV dans la transparence (Article 9). Le GROUPE AFRICAÏN a appelé à l'exclusion des « pays africains » des paragraphes du préambule sur les besoins spécifiques constituant « une ligne rouge ».

Ajournant la séance, le Co-Président Djoghlaïf indiqué, et les Parties sont convenues, qu'une note de réflexion intégrant les observations des Parties serait présentée parallèlement au texte de compilation incluant les propositions de rapprochement et que le travail reprendrait dans la matinée, le samedi 5 décembre.

#### CDP 21

##### **GROUPE DE CONTACT: Application conjointe (AC):**

Ce groupe de contact, co-présidé par Yaw Osafo (Ghana), s'est réuni le matin. L'UE a plaidé pour, entre autres: examiner les changements nécessaires aux règles de procédure du Comité de supervision de l'AC (CSAC); fournir un mandat au CSAC pour examen par un tiers; et prendre les préoccupations des parties prenantes en compte.

Le JAPON a souligné l'importance de revitaliser l'AC. La SUISSE a demandé une analyse sur le rôle de l'AC au-delà de 2020, et sur les synergies avec d'autres mécanismes de marché. Les Parties sont convenues que les Co-Présidents prépareraient un projet de décision pour examen à la prochaine réunion du groupe de contact.

#### PLÉNIÈRE DE CLÔTURE DU SBI

**QUESTIONS D'ORGANISATION: Élection des membres du Bureau autres que le Président:** Le Président du SBI Amena Yauvoli (Fidji) a déclaré que les consultations sur la nomination du Vice-Président du SBI sont terminées, mais qu'aucune candidature n'avait été proposée pour le Rapporteur du SBI.

Le SBI a décidé de nommer Zhihua Chen (Chine) en tant que Vice-Président du SBI et que Sidat Yaffa (Gambie) demeure en fonction jusqu'à ce que son remplaçant ait été élu.

**NOTIFICATION ET EXAMEN DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES PAR LES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION: Résultats de la première phase du processus d'EEI (2014-2015):** Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2015/L.20).

**Révision des « Directives pour l'établissement des communications nationales par les Parties visées à l'Annexe I de la Convention, Partie II: directives FCCC pour l'établissement des communications nationales »:** Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2015/L.23).

**NOTIFICATION DES PARTIES NON VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION: Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'Annexe I de la Convention:** Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2,015/L.21).

**Fourniture d'un appui financier et technique:** Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2,015/L.24).

**QUESTIONS RELATIVES AUX MÉCANISMES PRÉVUS PAR LE PROTOCOLE DE KYOTO: Examen des modalités et procédures d'application du MDP:** Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2,015/L.28).

**Révision des lignes directrices pour l'AC:** Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2,015/L.30).

**Modalités visant à accélérer la délivrance, le transfert et l'acquisition continus d'URE au titre de l'AC:** Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2015/L.25).

**QUESTIONS RELATIVES AUX PMA:** Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2,015/L.22).

**PLANS NATIONAUX D'ADAPTATION:** Le SBI a adopté les conclusions et transmis à la CdP 21 un projet de décision (FCCC/SBI/2015/L.32 et Add.1) pour examen et adoption.

**RAPPORT DU COMITÉ DE L'ADAPTATION:** Le SBI a adopté les conclusions et transmis à la CdP 21 un projet de décision (FCCC/SB/2015/L.3) pour examen et adoption.

**RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF DU WIM:** Le SBI a adopté les conclusions et transmis à la CdP 21 un projet de décision (FCCC/SB/2,015/L.5) pour examen et adoption.

**MISE AU POINT ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIES ET MISE EN PLACE DU MÉCANISME TECHNOLOGIQUE: Rapport annuel commun du CET et du CRTC:** Le SBI a adopté les conclusions et transmis un projet de décision à la CdP 21 (FCCC/SB/2,015/L.4) pour examen et adoption.

**Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies:** Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2,015/L.29).

**RENFORCEMENT DES CAPACITÉS: Renforcement des capacités au titre de la Convention:** Plusieurs Parties ont exprimé leur volonté de s'engager davantage et de façon constructive sur cette question dans le cadre de la CdP. Les ÉTATS-UNIS, l'AUSTRALIE et le JAPON ont soulevé des préoccupations au sujet du processus dans lequel les projets de conclusions ont été établis.

Le SWAZILAND, appuyé par la GAMBIE, a noté que le projet de texte « offre un terrain d'entente et marque le début de la définition du renforcement des capacités ».

L'UE a noté comprendre la nécessité d'améliorer les institutions de renforcement des capacités au titre de la Convention comme étant « notre vision commune » et a espéré la mise en place d'un comité de renforcement des capacités en tant que résultat de la CdP 21.

Le Sénégal, au nom des PMA, avec les PHILIPPINES, a remercié l'UE pour leur esprit positif qui a permis le traitement du renforcement des capacités à un niveau supérieur. Le délégué du BURUNDI a déploré que « le texte soit encore entre crochets » et a souligné que le renforcement des capacités est nécessaire à son pays pour s'adapter aux impacts des changements climatiques.

Le SBI a adopté les conclusions et a transmis le texte du projet de décision (FCCC/SBI/2,015/L.33) à la CdP pour examen.

**Renforcement des capacités dans le cadre du Protocole de Kyoto:** Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2015/L.34).

**IMPACT DES MESURES DE RIPOSTE MISES EN**

**ŒUVRE: Forum et programme de travail:** Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SB/2,015/L.6).

**Questions relatives à l'Article 3.14 du Protocole:** Le SBI a décidé de poursuivre les consultations sur cette question à la SBI 44.

**Progrès accomplis dans l'application de la Décision 1/CP.10:** Le SBI a décidé de poursuivre les consultations sur cette question à la SBI 44.

**EXAMEN DE LA PÉRIODE 2013-2015:** Le Président du SBI Yauvoli a rapporté que les Parties n'avaient pas été en mesure de terminer les travaux sur cette question. Le SBI a décidé, conformément à la Décision 2/CP.17 (résultat des travaux de l'AWG-LCA), paragraphe 166 (demandant aux organes subsidiaires de faire rapport sur leurs examens et conclusions à la CdP), que les Présidents du SBI et du SBSTA demanderaient l'avis de la CdP sur la question.

Exprimant son extrême déception devant l'incapacité à achever le mandat de l'examen, les Maldives, au nom de l'AOSIS, ont souligné que les conclusions de l'examen soulignent que le « garde-fou de 2°C est totalement insuffisant » et qu'« aucun résultat sur l'examen ne constitue pas une option ».

Déplorant l'absence d'accord sur une décision de la CdP sur la question, la SUISSE a suggéré que les Parties étaient néanmoins dans une « excellente position » pour s'acquitter du mandat de l'examen.

Exprimant sa déception que le groupe de contact ne soit pas parvenu à se mettre d'accord sur les projets de conclusions ou à « fournir un projet de texte à la CdP », l'UE a appelé toutes les Parties à s'engager sur la question, en notant que, pour les pays les plus vulnérables « inférieur à 2°C n'est pas suffisant ».

**ÉGALITÉ DE GENRE DANS LE CONTEXTE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES:** Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2,015/L.31).

**QUESTIONS ADMINISTRATIVES, FINANCIÈRES ET INSTITUTIONNELLES: Exécution du budget de l'exercice biennal 2014-2015 et rapport d'audit et états financiers de 2014:** Concernant ces sous-points de l'ordre du jour, le SBI a adopté conjointement les conclusions et transmis les projets de décisions à la CdP 21 et à la CMP 11 pour examen et adoption (FCCC/SBI/2015/L.26 et L.27).

**CLÔTURE ET RAPPORT DE LA SESSION:** Pendant les déclarations de clôture, l'Afrique du Sud, au nom du G-77/CHINE, a plaidé pour, entre autres: l'adoption d'une décision sur les mesures de riposte; la mise en place, à Paris, des institutions nécessaires pour améliorer le renforcement des capacités; et l'amélioration de l'information fournie dans l'EEI concernant le soutien aux pays en développement.

Le Soudan, au nom du GROUPE AFRICAÏN, a déploré le manque de temps pour achever l'examen de certaines questions, tout en se félicitant des progrès réalisés sur d'autres questions.

Les Maldives, au nom de l'AOSIS, ont appelé la Présidence de la CdP à aborder la question de 1,5°C « avec une certaine urgence » de manière à assurer un accord de fond concernant l'examen 2013-2015.

L'Australie, au nom du GROUPE COMPOSITE, a exprimé sa déception concernant l'incapacité des Parties à se mettre d'accord sur la façon de communiquer le résultat de l'examen de la période 2013-2015.

Soulignant que le rapport final du dialogue structuré entre experts (DSE) « envoie un signal très clair que le seuil de 2°C est insuffisant », l'Angola, au nom des PMA, a exprimé sa déception qu'une « poignée de pays » ne se soient pas engagés pour parvenir à un résultat substantiel de l'examen.

L'UE a souligné les progrès sur l'adaptation, le WIM, le transfert des technologies et la coopération, et l'égalité de genre, ainsi que les progrès sur les mécanismes du marché, à l'exception de l'examen du MDP.

CAN, au nom des ONGE, a exprimé sa profonde préoccupation quant à l'échec de l'examen. Soulignant que certaines délégations comptent sur l'assistance technique des ONG, Climate Justice Now! (CJN!), au nom des ONGE, a appelé la Présidence de la CdP 21 à assurer « un processus juste, équitable et transparent ».

Les ONG DE LA JEUNESSE (YOUNGO) ont souligné que les travaux du SBI sont cruciaux pour la mise en œuvre des mesures concernant l'atténuation, l'adaptation, et les pertes et préjudices. Le Secrétariat a informé les Parties des incidences administratives et budgétaires des conclusions adoptées par le SBI.

Le Rapporteur du SBI Sidat Yaffa (Gambie) a présenté, et le SBI a adopté, le projet de rapport de la SBI 43 (FCCC/SBI/2015/L.19). Le Président du SBI Yauvoli a remercié tous les délégués pour leur travail et a noté que la SBI 43 a accompli beaucoup de travail, incluant l'achèvement de la première phase du processus d'EEI. Le SBI 43 a été clos à 21h23.

**PLÉNIÈRE DE CLÔTURE DU SBSTA**

**QUESTIONS D'ORGANISATION: Élection des membres du Bureau autres que le Président:** La Présidente du SBSTA Lidia Wojtal (Pologne) a annoncé que Tibor Schaffhauser (Hongrie) servirait de Vice-Président et qu'Aderito Santana (São Tomé et Príncipe) servirait de Rapporteur du SBSTA.

**PROGRAMME DE TRAVAIL DE NAIROBI:** Le SBSTA a adopté les conclusions (FCCC/SBSTA/2015/L.19).

**RAPPORT DU COMITÉ DE L'ADAPTATION:** Le SBSTA a adopté les conclusions et transmis un projet de décision à la CdP pour examen et adoption (FCCC/SB/2,015/L.3).

**MISE AU POINT ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIES ET MISE EN PLACE DU MÉCANISME TECHNOLOGIQUE: Rapport annuel commun du CET et du CRTC:** Le SBSTA a adopté les conclusions et transmis un projet de décision à la CdP pour examen et adoption (FCCC/SB/2015/L.4).

**QUESTIONS RELATIVES À L'AGRICULTURE:** La Présidente du SBSTA Wojtal a précisé que les références aux paragraphes 87 à 89 devraient être remplacées par les paragraphes 83 à 89, et avec cette modification rédactionnelle, le SBSTA a adopté les conclusions (FCCC/SBSTA/2015/L.17).

**RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF DU WIM:** Le SBSTA a adopté les conclusions et transmis un projet de décision à la CdP pour examen et adoption (FCCC/SB/2,015/L.5).

**QUESTIONS RELATIVES À L'ÉTAT DE LA SCIENCE ET À L'EXAMEN: Recherche et observation systématique:** Le SBSTA a adopté les conclusions (FCCC/SBSTA/2015/L.18).

**Examen de la période 2013-2015:** La Présidente du SBSTA Wojtal a rapporté que les Parties n'ont pas été en mesure de parvenir à un accord sur ce point et demanderont l'avis de la CdP.

La NORVÈGE, les ÉTATS-UNIS, le JAPON et SAINTE-LUCIE ont exprimé leur déception concernant le fait que le groupe de contact n'ait pas été en mesure de consentir à une décision sur ce point.

**IMPACT DES MESURES DE RIPOSTE MISES EN ŒUVRE: Forum et programme de travail:** Le SBSTA a adopté les conclusions et transmis un projet de décision à la CdP pour examen et adoption (FCCC/SB/2,015/L.6).

**Questions relatives à l'Article 2.3 du Protocole:** La Présidente du SBSTA Wojtal a rappelé que ce point de l'ordre du jour a été examiné avec le forum et le programme de travail et que cela figurerait dans le rapport de la réunion.

**QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES RELEVANT DE LA CONVENTION: Méthodes de notification de l'information financière par les Parties visées à l'Annexe I de la Convention:** Le SBSTA a adopté les conclusions et transmis un projet de décision à la CdP pour examen et adoption (FCCC/SBSTA/2015/L.22).

**Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes:** Le SBSTA a adopté les conclusions (FCCC/SBSTA/2,015/L.16).

**QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES RELEVANT DU PROTOCOLE DE KYOTO: Incidences de la mise en œuvre des Décisions 2/CMP.7 à 4/CMP.7 et 1/CMP.8 sur les décisions antérieures relatives aux questions méthodologiques ayant trait au Protocole de Kyoto, notamment celles relevant des Articles 5, 7 et 8 du Protocole:** Le SBSTA a adopté les conclusions et transmis un projet de décision à la CMP pour examen et adoption (FCCC/SBSTA/2015/L.27, Add.1 et Add.2.).

**Comptabilisation, notification et examen applicables aux Parties visées à l'Annexe I sans QELRC pour la deuxième période d'engagement:** Le SBSTA a adopté les conclusions (FCCC/SBSTA/2015/L.28).

**Clarification du texte de la Section G (Article 3.7ter) de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto:** Le SBSTA a adopté les conclusions et transmis un projet de décision à la CMP pour examen et adoption (FCCC/SBSTA/2015/L.29 et Add. 1).

**UTCATF au titre des Articles 3.3 et 3.4 du Protocole et du MDP:** Le SBSTA a adopté les conclusions (FCCC/SBSTA/2015/L.20).

**MÉCANISMES DE MARCHÉ ET AUTRES RELEVANT DE LA CONVENTION:** La Présidente du SBSTA Wojtal a rapporté que les Parties n'étaient pas parvenues à un accord sur cette question pour aucun des sous-points: cadre à prévoir pour diverses approches; démarches non fondées sur le marché; et nouveau mécanisme fondé sur le marché. Elle a indiqué que, conformément à l'Article 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, cette question serait examinée à la prochaine session du SBSTA.

**RAPPORTS SUR D'AUTRES ACTIVITÉS: Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires de GES des Parties visées à l'Annexe I de la Convention:** Le SBSTA a adopté les projets de conclusions et transmis un projet de décision à la CdP pour examen et adoption (FCCC/SBSTA/2015/L.21 et Add.1).

**Rapport annuel sur l'Examen technique des inventaires de GES des Parties visées à l'Annexe I et des autres renseignements communiqués par les Parties visées à l'Annexe I, conformément à l'Article 1.7 du Protocole:** Le SBSTA a adopté les conclusions et transmis un projet de décision à la CMP pour examen et adoption (FCCC/SBSTA/2,015/L.30 et Add.1).

**CLÔTURE DE LA SESSION:** La Rapporteuse du SBSTA Stasile Znutiene (Lituanie) a présenté, et le SBSTA a adopté, son rapport (FCCC/SBSTA/2,015/L.15).

L'Afrique du Sud, au nom du G-77/CHINE, a déclaré que les conséquences négatives des mesures de riposte sur les pays en développement doivent être minimisées. Concernant les combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes, le délégué a souligné que cette question devrait être traitée au niveau multilatéral.

L'UE a souligné l'ensemble de décisions sur les questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto comme clés pour mettre un terme au « long travail préparatoire » en vue de la mise en œuvre de la deuxième période d'engagement.

L'Australie, au nom du GROUPE COMPOSITE, a salué la finalisation des règles pour la deuxième période d'engagement.

Les Maldives, au nom de l'AOSIS, ont souligné que les résultats du DSE comprennent un soutien de l'objectif global à long terme de 1,5°C et ont exprimé leur consternation face au fait que les actions de quelques pays aient empêché la communication de ces résultats à la CdP.

L'Angola, au nom des PMA, a souligné l'importance de discuter de l'examen dans le cadre de la CdP.

Le Soudan, au nom du GROUPE AFRICAIN, a exprimé sa préoccupation face au manque de progrès dû à des contraintes de temps.

SAINTE-LUCIE a déclaré que, avec la production d'un ensemble de règles relatives à la deuxième période d'engagement, les Parties peuvent envisager des ratifications supplémentaires et l'entrée en vigueur de la période.

Les YOUNGO ont plaidé pour, entre autres, un régime de tarif de rachat financé à l'échelle mondiale, et éviter la séquestration terrestre puisque les données scientifiques sous-jacentes sont « discutables ».

CAN, au nom des ONGE, a souligné que l'OACI et l'OMI ne parviennent pas à traiter les impacts sérieux du transport aérien et maritime.

CJN!, au nom des ONGE, s'est opposé à l'inclusion de « fausses solutions », appelant à la fin des discussions sur les approches fondées sur le marché.

Les AGRICULTEURS ont instamment demandé des processus plus inclusifs pour le prochain atelier sur l'agriculture pour permettre aux membres du groupe de partager leurs connaissances.

Remerciant tous les délégués pour leurs efforts au cours de cette brève et intensive session du SBSTA, la Présidente du SBSTA Wojtal a clos la réunion à 22h26.

## DANS LES COULOIRS

La journée de vendredi a débuté avec des délégués essayant frénétiquement de « digérer » les deux nouveaux documents produits pendant la nuit par les Co-Présidents de l'ADP en coopération avec les Co-Facilitateurs. Bon nombre de délégués se sont inquiétés du fait que les propositions de rapprochement soient incorporées dans le texte de compilation, tant pour la perte de leur visibilité et que pour le manque de clarté quant au statut de ce nouveau texte.

Les tensions ont été vives dans le groupe de contact de l'ADP alors que pointait, pour l'ADP, l'échéance du samedi 5 décembre pour la transmission du texte à la CdP. Le mode de travail de la deuxième semaine est ainsi devenu une question très attendue. Un délégué a émis l'hypothèse que les ministres seraient invités à présider les sous-groupes. Un autre s'est demandé si les ministres devraient être convoqués selon un format de table ronde. Un participant optimiste a dit espérer que le processus transparent de la première semaine ne soit pas perdu dans la deuxième semaine.

En effet, Laurence Tubiana, pour la Présidence de la CdP, a, à plusieurs reprises, assuré au groupe de contact de l'ADP que « les négociations ne sont pas terminées » et que l'accent devait maintenant être mis sur une « transition du texte sans heurt » à la CdP.